



Examen blanc de Conseillers à la Sécurité en Transport de Marchandises Dangereuses (CSTMD)



Durée
14 heures
2 jours



Prérequis
Français lu, parlé, écrit



Public concerné
- Personnes désignées par les entreprises de la chaîne de transport (expéditeurs, emballeurs, chargeurs, transporteurs, déchargeurs transitaires, destinataires) pour tenir le rôle de conseiller sécurité transport - Conseiller à la Sécurité souhaitant revoir entièrement l'ADR pour se préparer à l'examen de renouvellement



Effectif maximum
10 personnes



Qualification Intervenant (e)(s)
Formation certifié comme conseiller TMD



Moyens pédagogiques

- Mise en situation réelle d'examen blanc de CSTMD (QCM + Etudes de cas)
- Correction commentée



Modalités d'évaluations
Autoévaluation par le stagiaire concernant l'atteinte des différents objectifs visés

Est remis à l'issue de la formation une attestation de fin de formation au stagiaire

Objectifs

- Se mettre en situation réelle d'examen blanc de CSTMD
- Compléter ses connaissances au travers de la correction de cet examen blanc

Programme

1. Présentation des modalités d'examen
2. Mise en situation (QCM + Etudes de cas)
3. Correction commentées
4. Echanges / discussion

Les classes de marchandises dangereuses concernées par la formation sont: 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (classes 1, 2 et 7 sur demande)

Le mode de transport concerné est : transport par route (transport par voies ferrées et/ou voies navigables sur demande)

Le + DEKRA

- La dématérialisation de la formation,
- Des formateurs, des experts techniques et un réseau de partenaires en France,
- Une méthodologie éprouvée,
- Une pédagogie innovante,
- Un espace client,
- Une démarche RSE avec la fourniture de 90% de nos livrets sous format digital.

Flashez ce QRCode pour accéder à notre site internet



Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers de sa mission Handicap et mettra tout en oeuvre pour la pleine réussite de ses formations



Examen blanc de Conseillers à la Sécurité en Transport de Marchandises Dangereuses (CSTMD)